

Accompagnement des nouveaux programmes de PSE

▪ Préconisations concernant la seconde baccalauréat professionnel :

L'ordre dans lequel chaque module apparaît dans le programme ne constitue en aucun cas une progression. Les modules sont à traiter dans l'ordre souhaité par l'enseignant au regard des spécificités du diplôme préparé, de l'actualité, des projets conduits dans l'établissement...

En seconde BAC PRO, la répartition des heures allouées à chaque module au regard des objectifs ciblés en fin de formation et des notions associées est la suivante :

| Thématiques | Modules | Proposition des volumes horaires moyens |
|--|--|---|
| A. L'individu responsable de son capital santé (17 h environ) | A1- Le système de santé | 3 h environ |
| | A2- Les rythmes biologiques - le sommeil | 3 h environ |
| | A3- L'activité physique | 3 h environ |
| | A4- Les addictions | 4 h environ |
| | A5- La sexualité - la contraception | 4 h environ |
| B. L'individu responsable dans son environnement (5 h environ) | B1- L'alimentation écoresponsable | 3 h environ |
| | B2- Les risques majeurs | 2 h environ |
| C. L'individu acteur de prévention dans son milieu professionnel (7 h environ) | C1- Les enjeux de la "santé et sécurité au travail" | 4 h environ |
| | C2- Les notions de base en prévention des risques professionnels | 3 h environ |

Cette proposition de répartition horaire devra cependant être adaptée au regard de chaque spécialité de baccalauréat professionnel pour prendre en compte les autres enseignements du domaine professionnel qui traitent déjà certains points du programme de PSE.

▪ Préconisations concernant le CAP :

En CAP, le programme ne distingue pas les modules à dispenser en classe de première année et de deuxième année, les modules sont à traiter dans l'ordre souhaité par les équipes. Des incontournables apparaissent cependant. En première année CAP, il conviendra d'aborder les modules :

- C8 : la gestion des situations d'urgence (secourisme) du fait de l'horaire hebdomadaire de 1h30,
- C2 : les enjeux de la santé et sécurité au travail et C3 : la démarche de prévention appliquée à une activité de travail afin de préparer les élèves au départ en PFMP.

La proposition de répartition horaire ci-dessous devra être adaptée au regard de chaque spécialité de CAP pour prendre en compte les autres enseignements du domaine professionnel qui traitent déjà certains points du programme de PSE.

La diversité des parcours des élèves de CAP conduit à un cadrage ; ainsi pour l'académie de Bordeaux, la répartition des modules sur les deux années de formation sera la suivante :

| Année de formation | Thématiques | Modules | Proposition de volume horaire moyen |
|--------------------|--|---|-------------------------------------|
| 1ère année | A. L'individu responsable de son capital santé | A1-Le système de santé | 2 |
| | | A2-Le sommeil, un rythme biologique | 2 |
| | | A3-L'activité physique | 3 |
| | | A4-Les addictions | 3 |
| | | A5-La sexualité - la contraception | 3 |
| | B. L'individu responsable dans son environnement | B1-Les ressources en eau | 2 |
| | | B2-Les risques majeurs | 2 |
| | C. L'individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques | C1-Les différents contrats de travail | 2 |
| | | C2- Les enjeux de la "santé sécurité au travail" | 3 |
| | | C3- La démarche de prévention appliquée à une activité de travail | 3 |
| | | C6- Les organismes et acteurs de la prévention | 2 |
| | D. L'individu consommateur averti | C8- La gestion des situations d'urgence | 14 |
| | | D1- L'assurance | 2 |
| | TOTAL HEURES - 1ère année | | |

| | | | |
|------------|--|---|---|
| 2ème année | A. L'individu responsable de son capital santé | A6-Prévenir les infections sexuellement transmissibles | 3 |
| | | A7-L'alimentation adaptée à son activité | 4 |
| | B. L'individu responsable dans son environnement | B3-Les ressources en énergie | 3 |
| | | B4-Le bruit au quotidien | 3 |
| | C. L'individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques | C4-La démarche de prévention appliquée à un risque spécifique au métier | 3 |
| | | C5- Les risques liés à l'activité physique du métier | 3 |
| | | C7- Le suivi médical des salariés et la vaccination | 2 |
| | D. L'individu consommateur averti | D2- Le budget | 2 |
| | | D3- Les achats | 2 |
| | TOTAL HEURES - 2ème année | | |